

In Extenso

Audit

MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION NAZAIRIENNE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

215, boulevard du Docteur René Laënnec - CS 90224
44614 SAINT-NAZAIRE CEDEX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



Écoute



Certification



Risque

In Extenso

Audit

1 rue Benjamin Franklin
CS 10047
44801 Saint-Herblain Cedex
Tél. : +33 (0)2 51 80 18 00
nantes@inextenso.fr
www.inextenso.fr

MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION NAZAIRIENNE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

215, boulevard du Docteur René Laënnec - CS 90224
44614 SAINT-NAZAIRE CEDEX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale de l'agglomération Nazairienne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

In Extenso

Audit

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont porté notamment sur la réalité des subventions et plus particulièrement sur leur consommation et la constatation de fonds dédiés à la fin de l'exercice 2023.

Nous avons procédé à la vérification de la méthode retenue et mis en œuvre des tests pour valider son application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 6 juin 2024

Le commissaire aux comptes
In Extenso Audit

Françoise GRIMAUD-PORCHER

DocuSigned by:
F GRIMAUD PORCHER
1D421CC9CCED4AF...

In Extenso

Audit

Sommaire

Pages

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023**

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan	6
Compte de résultat	8
Annexe	10

In Extenso

Audit

MISSION LOCALE DE
L'AGGLOMERATION NAZAIRIENNE
5

Etats Financiers au 31 décembre 2023

BILAN ACTIF

6

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 260,00	1 260,00		232,44
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	338 479,99	203 973,43	134 506,56	140 657,90
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7,50		7,50	
Autres titres immobilisés				
Prêts	15 167,00		15 167,00	15 167,00
Autres				
TOTAL (I)	354 914,49	205 233,43	149 681,06	156 057,34
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	18 330,36		18 330,36	17 551,25
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	414 102,55		414 102,55	443 480,21
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 426 069,10		1 426 069,10	1 150 357,83
Charges constatées d'avance	21 738,76		21 738,76	16 996,76
TOTAL (II)	1 880 240,77		1 880 240,77	1 628 386,05
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 235 155,26	205 233,43	2 029 921,83	1 784 443,39

BILAN PASSIF

7

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	107 136,02	107 136,02
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	89 203,21	89 203,21
Autres		
Report à nouveau	360 885,34	74 459,85
Excédent ou déficit de l'exercice	85 279,35	286 425,49
<i>Situation nette (sous total)</i>	642 503,92	557 224,57
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	7 101,38	7 101,38
TOTAL (I)	649 605,30	564 325,95
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	213 658,02	299 438,71
Fonds dédiés		
TOTAL (II)	213 658,02	299 438,71
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	186 915,67	141 630,22
TOTAL (III)	186 915,67	141 630,22
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 335,48	12 896,39
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 711,28	136 584,73
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	390 235,57	327 706,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	513 460,51	301 861,15
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	979 742,84	779 048,51
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 029 921,83	1 784 443,39

COMPTE DE RÉSULTAT

8

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	44 383,22	52 051,77
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 917 897,80	1 954 391,91
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	13 529,15	38 947,54
Utilisations des fonds dédiés	239 946,60	321 872,02
Autres produits	4,88	50,14
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 215 761,65	2 367 313,38
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	336 404,45	412 884,50
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	121 493,97	117 707,26
Salaires et traitements	1 012 704,84	994 933,60
Charges sociales	383 812,83	372 203,54
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	56 032,90	50 315,88
Dotations aux provisions	45 285,45	48 071,48
Reports en fonds dédiés	154 165,91	101 175,00
Autres charges	43 048,48	1 236,55
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 152 948,83	2 098 527,81
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	62 812,82	268 785,57
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	14 005,77	1 756,92
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	14 005,77	1 756,92
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	62,44	139,90
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	62,44	139,90
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	13 943,33	1 617,02

IN EXTENSO AUDIT

COMPTE DE RÉSULTAT

9

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	76 756,15	270 402,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	5 488,00	20 788,91
Sur opérations en capital	22 290,00	286,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	27 778,00	21 074,91
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	11 107,49	4 262,79
Sur opérations en capital	5 336,31	624,22
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	16 443,80	4 887,01
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	11 334,20	16 187,90
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 811,00	165,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 257 545,42	2 390 145,21
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 172 266,07	2 103 719,72
EXCÉDENT OU DÉFICIT	85 279,35	286 425,49

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

La Mission locale a pour objet l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans de l'agglomération Nazairienne.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

La mission locale de l'agglomération Nazairienne aide à résoudre l'ensemble des problèmes que pose la recherche d'emploi, la construction et la réalisation d'un projet socio-professionnel ainsi que des formations.

Elle offre un service d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement en matière de santé, logement, transport et d'accès aux droits.

Elle a pour objectif de proposer à chaque jeune un parcours cohérent de formation et d'insertion, avec le souci réaffirmé de faire reculer toutes les pratiques discriminatoires.

Les moyens mis en oeuvre :

Afin de couvrir l'ensemble des freins à l'emploi, la mission locale a noué des partenariats avec l'ensemble du réseau présent sur le territoire.

Environ 30 salariés accueillent le public visé au siège de Saint-Nazaire ainsi qu'au sein des permanences réalisées au minimum une fois par semaine dans chaque commune de la Carène. Des permanences complémentaires sont prévues dans certains quartiers de la ville de Saint-Nazaire.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 25 ans
- Autres immobilisations corp.	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE

12

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE

13

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations			
			suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 260			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers	112 550			
		Matériel de transport	110 530		42 378	
		Matériel de bureau & mobilier informatique	98 572		12 607	
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL			321 652		54 985	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL			322 912		54 985	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			1 260	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			112 550	
		Matériel de transport	28 202		124 706	
		Mat. bureau, inform., mobilier	9 955		101 225	
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL			38 157	338 480		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL			38 157	339 740		

IN EXTENSO AUDIT

ANNEXE

14

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		1 028	232		1 260
TOTAL		1 028	232		1 260
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	81 532	13 015		94 547
	Matériel de transport	44 706	23 458	23 168	44 996
	Mat. bureau et informatiq., mob.	54 756	19 328	9 653	64 431
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		180 994	55 800	32 821	203 973
TOTAL GENERAL		182 022	56 033	32 821	205 233

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

IN EXTENSO AUDIT

ANNEXE

15

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements	7 101			7 101
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL	7 101			7 101
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	141 630	45 285		186 916
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
	Autres provisions pour risques et charges	299 439		85 781	213 658
	TOTAL	441 069	45 285	85 781	400 574
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL				
	TOTAL GÉNÉRAL	448 170	45 285	85 781	407 675
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises		199 451	239 947	
	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ANNEXE

16

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	15 167		15 167
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	18 330	18 330	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 755	1 755	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	409 647	409 647	
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	2 412	2 412		
Charges constatées d'avance	21 739	21 739		
TOTAUX		469 050	453 883	15 167
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

ANNEXE

17

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	21 739
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	21 739

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	14 072
Autres créances	413 814
Disponibilités	
TOTAL	427 886

ANNEXE

18

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**Du 01/01/2023 au 31/12/2023****TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	107 136,02				107 136,02
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	89 203,21				89 203,21
Report à nouveau	74 459,85		286 425,49		360 885,34
Excédent ou déficit de l'exercice	286 425,49			286 425,49	
Provisions réglementées	7 101,38				7 101,38
TOTAUX	564 325,95		286 425,49	286 425,49	564 325,95

ANNEXE

19

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES AVEC LA PART LIÉE À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres statutaires	107 136,02							107 136,02
Réserves								
Réserves pour projet de l'entité	89 203,21							89 203,21
Report à nouveau	74 459,85			286 425,49				360 885,34
Excédent ou déficit de l'exercice	286 425,49					286 425,49		
Provisions réglementées	7 101,38							7 101,38
TOTAUX	564 325,95			286 425,49		286 425,49		564 325,95

ANNEXE

20

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MISTJE	7 154,89		1 767,20			5 387,69	
ECHANGE FRANCO TUNISIEN	5 900,00					5 900,00	
PIC	168 609,32		137 004,40			31 604,92	
FEMME DANS LES QUARTIERS	5 600,00					5 600,00	
AFTERSCHOOL	11 000,00					11 000,00	
CEJ 2022	101 175,00		101 175,00		102 062,50	102 062,50	
FSE 2023					51 653,41	51 653,41	
PSY ARS					450,00	450,00	
TOTAL	299 439,21		239 946,60		154 165,91	213 658,52	

ANNEXE

21

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	3 335	3 335		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	72 711	72 711		
Personnel & comptes rattachés	69 957	69 957		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	216 199	216 199		
Etat & Impôts sur les bénéfices	2 811	2 811		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	101 268	101 268		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	513 461	513 461		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	979 743	979 743		
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	9 552			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

ANNEXE

22

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 770
Dettes fiscales et sociales	128 269
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	166 189

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 186 915,67 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 2,50 %

Départ volontaire à 64 ans

Taux evolution salaires : 2%

Elle est calculée de la manière suivante :

I représente l'indemnité due au salarié au jour de son départ en retraite s'il effectue toute sa carrière à la Mission Locale.

P1 représente la probabilité que le salarié soit en vie au jour de son départ en retraite.

P2 représente la probabilité que le salarié travaille encore à la Mission Locale au jour de son départ en retraite.

A1 représente l'ancienneté du salarié à la date de clôture de l'exercice.

A2 représente l'ancienneté du salarié au jour de son départ en retraite.

T représente le taux d'évolution des salaires inflation comprise.

Ta représente le taux d'actualisation.

D représente la durée restant à courir jusqu'au départ en retraite du salarié.

tcs représente le taux de charges sociales.

Indemnité de départ en retraite = $I \times P1 \times P2 \times A1/A2 \times (1+T)^D \times (1+Ta)^{-D} \times (1+tcs)$

ANNEXE

24

MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants s'élève à 165 537€.

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	28,00	30,00
Ingénieurs et cadres	4,00	5,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	24,00	25,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		